



S
O
M
M
A
I
R
E

Page 2

Edito Frédéric NEAU

Page 3

Compte-rendu de la RPN du 17 juin 2025
sur le projet de transformation de
l'Assurance-maladie

Pages 4

LE SCANDALE ARPEGE SE POURSUIT
La CNAM RESPONSABLE ET
COUPABLE !

Pages 5

Solidarité à la source :
erreurs programmées dans les droits des
allocataires

Page 6

DECLARATION DU BUREAU
DE LA FEC



Libres, indépendants et déterminés

BULLETIN PERIODIQUE D'INFORMATIONS DE LA FEDERATION DES EMPLOYES ET CADRES

Directeur de la Publication : Frédéric NEAU

Conception : Emmanuel DUMAS

Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière – 54 rue d'Hauteville 75010 PARIS

Téléphone : 01 48 01 91 35 - Courriel : orgsociaux@fecfo.fr – Web : www.fecfo.fr

Frédéric NEAU



Les développements de la situation internationale constituent plus que jamais une menace pour les travailleurs du monde entier. La « guerre préventive » menée par le gouvernement Netanyahu contre l’Iran avec le soutien de Trump et justifiée par Macron, est un pas supplémentaire dans une véritable marche à l’abîme dont les civils de toute cette région du monde paient déjà le prix fort.

Le génocide en cours à Gaza soulève l’indignation générale et donne lieu à d’immenses manifestations à travers le monde et notamment en France, pour le cessez-le-feu, la libération des otages, la levée du blocus humanitaire et l’arrêt des livraisons d’armes.

Les Dockers de Marseille/Fos, ont refusé de charger du matériel de guerre destinés à la poursuite du massacre à Gaza. En cela, Ils sont l’honneur du mouvement ouvrier et combattent la complicité du Président de la République française et de son gouvernement qui ne prennent aucune mesure concrète pour faire cesser l’anéantissement du peuple Palestinien.

Car oui, dans le contexte que nous connaissons, il est plus que jamais de la responsabilité d’une organisation syndicale comme la nôtre de combattre pour la paix. C’est tout le sens du courrier adressé par Frédéric SOUILLOT à MACRON sur la situation à Gaza auquel ce dernier n’a pas encore daigné répondre. C’est aussi toute la signification de l’appel lancé par le bureau de la FEC aux manifestations du 14 juin dernier.

FO s’oppose à la guerre et à l’économie de guerre qui conduisent aussi à une logique de destruction des droits des travailleurs et de la Sécurité Sociale de 1945. Aujourd’hui, Macron et son gouvernement voudraient associer les Confédérations à la réforme du financement de la Sécurité Sociale et aux économies drastiques qu’il entend réaliser dans le cadre de la prochaine Loi de Financement de la Sécurité Sociale. Ces projets funestes doivent être mis en échec.

**Plus que jamais : Pain, Paix, Liberté !
Défense de la sécurité sociale de 1945 !**

Compte-rendu de la RPN du 17 juin 2025 sur le projet de transformation de l'Assurance-maladie

Déclaration préalable FORCE OUVRIERE

Mme la Directrice,

Vous convoquez ce jour une nouvelle RPN concernant l'accord d'accompagnement dans le cadre du plan de transformation de l'Assurance-Maladie.

Ce faisant, vous vous inscrivez coûte que coûte et avec empressement dans les orientations de la CNAM et du gouvernement visant à porter au plus vite un coup majeur à la Sécurité Sociale.

La dissolution du Service du Contrôle Médical, c'est la remise en cause des droits des assurés. Ce sont aussi les menaces portant sur le personnel de toute l'Assurance-Maladie. Ceux-ci n'ont notamment aucune garantie, après la mise en œuvre de ce plan, de ne pas être concernés par des plans de licenciements.

Cette inquiétude est d'autant plus vive dans un contexte où la suppression de milliers de postes est à l'ordre du jour dans la branche maladie et alors même que la commission des comptes de la Sécurité Sociale entend trouver des économies drastiques à réaliser partout où c'est possible pour un retour « à l'équilibre » avant 2029.

Vous convoquez aussi cette réunion après la censure de l'article 51 de la LFSS 2025 par le conseil constitutionnel et alors que le projet est attaqué juridiquement par l'intersyndicale FO-CGT-CGC avec une mise en délibéré au 15 juillet.

Pourquoi tant de zèle Mme la Directrice ? Pourquoi tant de hâte ?

La « négociation » que vous entendez mener aujourd'hui Mme la Directrice, au prétexte des contraintes de calendrier imposées par la CNAM, est un marché de dupe.

Elle fait de vous une simple courroie de transmission du démantèlement de la Sécurité Sociale, ce que pour notre part nous ne serons jamais.

Nous savons qu'il n'y a rien à négocier de bon pour le personnel dans le cadre d'un plan de destruction.

En défense de la Sécurité Sociale, des droits des assurés et de ses agents, nous réaffirmons notre revendication : **retrait du plan de transformation de l'Assurance Maladie !**

Au cours de cette réunion, toutes les Fédérations, quelle que soit par ailleurs leur position sur le projet de la CNAM ont dénoncé le caractère inacceptable du calendrier de l'UCANSS. Celle-ci entend en effet mener une RPN conclusive le 23 juin pour soumettre l'accord d'accompagnement à la signature début juillet.

Cette précipitation est liée à la volonté du Directeur de la CNAM de mettre en place le plan de transformation au 1er octobre 2025. Rien cependant ne justifie cette date dans la mesure où l'article 51 de la LFSS 2025, finalement censuré, évoquait une échéance au 31 janvier 2027... Par ailleurs, faut-il considérer que l'UCANSS serait désormais sous tutelle de la CNAM ?

En cherchant à conclure un accord à la hussarde, la Fédération Employeur entend sûrement offrir à la CNAM un point d'appui avant la décision du juge mise en délibéré au 15 juillet qui pourrait remettre en cause le projet suite à l'initiative prise par l'intersyndicale FO-CGT-CGC...

C'est sans compter sur la détermination des Fédérations à ne pas accepter une négociation sous contrainte, avec un pistolet pointé sur la tempe. D'autant plus que les enjeux sont énormes pour les personnels...

La réunion du 17 juin n'a donc pas permis à l'UCANSS d'avancer sur la négociation de l'accord d'accompagnement. Elle a jusqu'au 23 juin, jour de la prochaine RPN pour desserrer son calendrier si elle entend mener une réelle négociation.

LE SCANDALE ARPEGE SE POURSUIT La CNAM RESPONSABLE ET COUPABLE !

Nous le savons, la politique de la Caisse Nationale de l'Assurance-Maladie s'inscrit dans des orientations gouvernementales visant à en finir avec la Sécurité Sociale de 1945 et le bon fonctionnement de ses organismes.

Il peut être affirmé que Thomas FATOME, son Directeur, épouse même avec zèle cette orientation. Ainsi, la CNAM cherche-t'elle coûte que coûte par exemple à mettre en œuvre au 1er octobre 2025 le plan de transformation de l'Assurance-Maladie qui vise à la dissolution du Service du Contrôle Médical. Comme nous l'avons déjà écrit, ce projet laisse peser les plus lourdes menaces sur les personnels et les droits des assurés.

Mais les personnels et les assurés ne sont visiblement pas le problème de la CNAM !

L'entêtement de cette dernière à « expérimenter » depuis des mois le logiciel ARPEGE en Loire-Atlantique et en Vendée offre à cette affirmation une puissante illustration.

Ce logiciel de paiement des Indemnités Journalières ne fonctionne pas correctement et continue de plonger dans la détresse de nombreux assurés privés ainsi de leurs droits, d'un revenu de remplacement tout simplement essentiel à la survie. Ce sont au total 10 000 assurés qui ont été touchés et des collectifs se sont constitués pour combattre ce chaos dont l'un réunit 1600 assurés.

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les situations dramatiques dont nous pouvons avoir connaissance : assurés devant quitter leur logement car dans l'incapacité de payer leur loyer, d'autres écrasés par les agios bancaires ou contraints de contracter des prêts pour survivre, de piocher dans leur épargne durement constitué... Sans parler de l'angoisse permanente éprouvée par les intéressés. Cette situation plonge aussi dans mille difficultés les services des organismes de Sécurité Sociale concernés, des Techniciens CPAM aux Travailleurs Sociaux des CARSAT qui se trouvent placés dans l'incapacité d'apporter les réponses suffisantes et satisfaisantes aux assurés.

Dans ce contexte, les mesures prises en particulier par la Commission d'Action Sociale de la CPAM 44 sont nécessaires mais insuffisantes.

Depuis des mois, Force Ouvrière revendique à tous les niveaux l'abandon d'Arpège et le retour au logiciel qui fonctionne ailleurs dans toute la France pour payer les Indemnités Journalières.

La Section Fédérale FO est encore intervenue dans ce sens au début de la RPN du 17 juin dernier. Elle a de nouveau eu à essuyer une fin de non-recevoir du représentant de la CNAM, cette dernière poursuivant toujours l'objectif effarant de déployer ARPEGE à tout le pays « quand les problèmes seront réglés ». Quel mépris face à la dégradation des conditions d'existence des assurés !

Régler le problème, c'est justement abandonner ARPEGE ! La CNAM prend aujourd'hui une lourde responsabilité en ne prenant pas cette mesure nécessaire. Elle se rend coupable de toutes les conséquences produites par le maintien de ce logiciel.

La Section Fédérale exige le retour à la normale pour tous les assurés et soutient toutes les initiatives allant dans ce sens.

 **FO** Organismes
Sociaux

FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS ET CADRES

Solidarité à la source : erreurs programmées dans les droits des allocataires

Nous évoquions dans le JEC N°7, le BUG informatique lié à la mise en place de la solidarité à la source qui a privé pendant 10 jours 5000 allocataires du paiement de leur droit RSA.

Nous reproduisons ci-dessous la contribution de notre camarade Xavier NACHMANOWICZ, secrétaire du syndicat des Organismes Sociaux du Puy-de-Dôme, qui développe d'autres aspects déléteurs dans la mise en place de cette réforme :

Outre les menaces qu'elle fait peser sur les CAF et leur personnel, la mise en place de la solidarité à la source risque d'avoir des conséquences très néfastes sur les assurés. Actuellement 310 000 signalements mensuels sont enregistrés pour la France. Ils sont traités par la CARSAT Auvergne et par les URSSAF. Les URSSAF devraient traiter 30% de ces signalements en fin d'année 2025. La CARSAT Auvergne en traite environ 20%. Depuis l'expérimentation jusqu'à ce jour, on constate que plus de 90% de ces derniers ne sont pas fondés, principalement car les allocataires ne comprennent pas toujours ce qu'est le Montant Net Social. Les signalements non traités font l'objet d'une clôture administrative qui a pour conséquence que le signalement de l'allocataire est validé par la CAF et donne donc droit à la rectification sur la base des informations données par l'allocataire.

Si les URSSAF traiteront à terme 30% des 310 000 signalements et que la CARSAT Auvergne en traite 20%, c'est donc près de 155 000 signalements qui risquent de créer un paiement à tort dans 90% des cas.

La Cour des Comptes comptera-t-elle chacun de ces indus une ou deux fois au moment d'additionner les erreurs de paiement et de ne pas valider les comptes de la CNAF pour le 4e année consécutive ? Enfin, les agents de la CARSAT qui sont amenés à rédiger des rectifications les signent en tant qu'agents CAF, pour une intégration directe aux applicatifs des CAF. Quel symbole !



Section
Organismes
Sociaux





**SECRETARIAT
GÉNÉRAL**

Sébastien Busiris
Secrétaire général
01 48 01 91 90
secretariat@fecfo.fr



Déclaration du Bureau Fédéral du 12 juin 2025

STOP AU MASSACRE DU PEUPLE PALESTINIEN !

LE 14 JUIN, TOUS MOBILISÉS !

Fidèle aux traditions de Force Ouvrière, attachée de tout temps à la paix et à la liberté comme le prônait Léon Jouhaux, prix Nobel de la paix, la FEC FO appelle à participer aux rassemblements qui auront lieu en France le 14 juin pour réclamer la paix et l'arrêt immédiat des bombardements, du génocide en cours à Gaza et la levée du blocus.

Elle réclame également la libération de tous les otages et prisonniers et condamne le terrorisme.

La FEC FO constate que malgré les déclarations d'intention du président de la République, le Gouvernement continue à livrer des armes, alors que les gouvernements peuvent décider d'annuler les contrats d'armement avec Israël comme l'a fait l'Espagne notamment !

La FEC FO salue l'action courageuse des dockers de Marseille/Fos-sur-Mer qui ont refusé de charger des tonnes d'armes sur les bateaux, démontrant par cette mobilisation concrète que les travailleurs ont la capacité de bloquer les massacres en cours.

La FEC FO dénonce la répression qui s'exerce sur tous ceux qui manifestent et réclament la paix.

C'est la raison pour laquelle elle a soutenu et participé aux rassemblements qui ont eu lieu partout en France le 28 mai afin d'exiger la réintégration de l'enseignante suspendue pour avoir accepté de faire une minute de silence dans sa classe à la demande de ses élèves en hommage aux victimes de GAZA.

Unissons nos forces pour réclamer la paix partout dans le monde, dans toutes les initiatives qui auront lieu en France.

Tous en manifestation le 14 juin pour dire :

Oui à la paix partout dans le monde !

Stop aux bombardements et aux massacres à GAZA !

Cessez-le-feu immédiat et permanent partout dans le monde !

Oui à l'arrêt des livraisons d'armes !

Pour la levée des blocus !

Stop à la répression contre la jeunesse et les travailleurs mobilisés pour la paix !

PAIN – PAIX – LIBERTÉ !

Paris, le 12 juin 2025

Adoptée à l'unanimité



Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière, 54 rue d'Hauteville – 75010 PARIS

